

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 11/12/2023
Reçu en préfecture le 11/12/2023
Publié le
ID : 059-215902024-20231207-20231128DEL12-DE

NOMBRE :

De conseillers en exercice : **29**

De présents : **21**

De votants : **29**

Pour : **29**

Contre :

Abstention :

OBJET :

**REVALORISATION DE LA VALEUR
UNITAIRE DU POINT DE
L'INDEMNITE DE FONCTION, DE
SUJETIONS ET D'EXPERTISE POUR
LES AGENTS DE CATEGORIE B ET C**

DELIBERATION :

Publiée le 7 décembre 2023

*Rendue exécutoire le 7 décembre
2023*

*Adressée au contrôle de Légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 8
décembre 2023*

**Le maire certifie que la délibération
a été publiée le ;**

Le : 7 décembre 2023

**Et que la convocation du Conseil
avait été faite**

Le : 16 novembre 2023



**Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Michael LEROY, Laetitia PANIEZ, Alban BEZIRARD, Michel LANNOO, Benoît OERLEMANS, Annie PREUDHOMME, Victor PACCEU, Vincent DOUCHET, Lionel HOUZET, Valérie CLOUET, Jean-Pierre DUBURCQ, Jacky BOULINGUEZ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Danielle BENOIT, François BIERVLIET, Ludovic HENZE, Caroline CHARPENTIER, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN,

Etaient excusés avec procuration, absents :

Madame Karine PACCEU, procuration donnée à Madame Valérie CLOUET, Madame Christelle GRATIEN, procuration donnée à Madame Alizée GRATIEN, Monsieur Pierre CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Vincent DOUCHET, Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à Monsieur Alban BEZIRARD, Madame Joelle LIESSE, procuration donnée à Madame Caroline CHARPENTIER, Madame Bénédicte VANHILLE, procuration donnée à Madame Laetitia PANIEZ, Madame Vanessa LARS, procuration donnée à Monsieur Benoît OERLEMANS Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à Monsieur Michael LEROY,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Vu la délibération du 6 mars 2019 instaurant le nouveau régime indemnitaire des agents territoriaux, tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (le RIFSEEP) ;

Le RIFSEEP se compose d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) et d'un complément tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA). L'IFSE est notamment lié au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Chaque emploi ou cadre d'emploi est réparti entre différents groupes de fonction tenant compte de divers critères professionnels (encadrement, coordination, pilotage, conception, technicité, expertise).

A chaque critère, correspond un nombre de point dont la valeur unitaire est fixée à 16 € pour les agents de catégorie C, à 20 € pour les agents de catégorie B.

Après avoir recueilli l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni en séance le 23 novembre 2023 ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, la revalorisation de la valeur unitaire du point de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise, à 18 € pour les agents de catégorie C et 22 € pour les agents de catégorie B.

Adopté Pour Ampliation
Le Maire